

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le service de transport à la demande est destiné à desservir les 14 communes non desservies par les 9 lignes du réseau urbain en dehors des horaires de passage d'une ligne régulière interurbaine ainsi que le Technopôle Forbach Sud. Il est également possible de se rendre au Musée de la Mine de Petite-Rosselle, au vu de son importance culturelle et touristique.

Vous pouvez :

- soit circuler entre ces 14 communes et le Technopôle,
- soit vous rendre à Forbach (6 arrêts TAD sur l'ensemble de la commune) pour prendre éventuellement une ligne régulière en correspondance, si vous souhaitez vous rendre dans une des sept communes desservies par le réseau de transport urbain de l'Agglomération de Forbach.

ATTENTION : le système de la correspondance ne fonctionne que dans le sens « aller », soit du TAD vers une ligne régulière.

Il est bien entendu que seuls sont admis les points d'arrêt « officiels », pour la prise en charge et la dépose des usagers.

Ces points d'arrêt sont répertoriés sur le plan, page suivante.

QUAND FONCTIONNE-T-IL ?

Le transport à la demande est un service qui fonctionne du lundi au vendredi, de 7 h 00 du matin, à 19 h 00 le soir, en continu.

La première prise en charge effective est à 7h, et la dernière à 19h.

ATTENTION : le TAD ne fonctionne le samedi que pour les communes de Spicheren, Etzling et Alsting, en remplacement de la ligne 8.

DE QUELLE MANIÈRE FONCTIONNE-T-IL ?

Le transport à la demande est un service de transport public qui ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée.

Pour réserver, c'est simple comme un coup de fil.



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La réservation est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une opératrice vous prendra en charge et vous guidera.

Pour votre réservation, pensez à téléphoner au plus tard deux heures avant l'horaire de prise en charge souhaité.

ATTENTION : plus vous téléphonez tard, plus vous aurez de risques de devoir vous adapter au planning déjà réalisé.

Si vous avez besoin d'un horaire précis, compte tenu d'impératifs personnels, nous vous conseillons de ne pas attendre la dernière minute pour réserver votre transport !

Si vous avez fait une réservation, mais que vous ne souhaitez plus vous déplacer, il faudra annuler le transport, en appelant le même n° vert. Et cela au plus tard 30 minutes avant l'horaire de la course.

Si vous oubliez d'annuler une réservation, un trajet double vous sera facturé lors de votre prochain déplacement.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FORBACH PORTE DE FRANCE

- **Siège :** 110 rue des Moulins - B.P. 70 341 - 57608 FORBACH cedex
Tél. : 03 87 85 55 00 - Fax : 03 87 85 42 57
N° vert transport scolaire : 0 800 201 419 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Internet : www.agglo-forbach.fr - transport@agglo-forbach.fr

RÉGIE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION

- **Dépôt :** Carreau de Marienau - Rue Jean-Baptiste Lejoindre - B.P. 40 039
57601 FORBACH cedex - Tél. : 03 87 29 39 29 - Fax : 03 87 29 39 20
- **Agence commerciale :** 8 place Robert Schuman - 57600 FORBACH
(en gare routière) - Tél. : 03 87 84 74 74

QUELS SONT LES TITRES DE TRANSPORT VALIDES SUR LE TAD ?

- Pour des déplacements ponctuels, vous pourrez acheter un titre unitaire auprès du conducteur : 1,10 €*.
- Pour des déplacements plus fréquents, nous vous conseillons l'achat d'une carte 10 Voyages, auprès du conducteur : 9,00 €*.
- Les clients désirant se rendre à Sarrebruck en correspondance peuvent acheter directement un titre CITY (2,70 €*), qu'ils présenteront ensuite au conducteur de la ligne 30, à leur montée dans le bus.
- Tous les autres titres de la gamme tarifaire du réseau, et notamment les abonnements « actif » et scolaires, ne sont pas acceptés sur le service du TAD.

* Tarifs valables à compter de septembre 2010

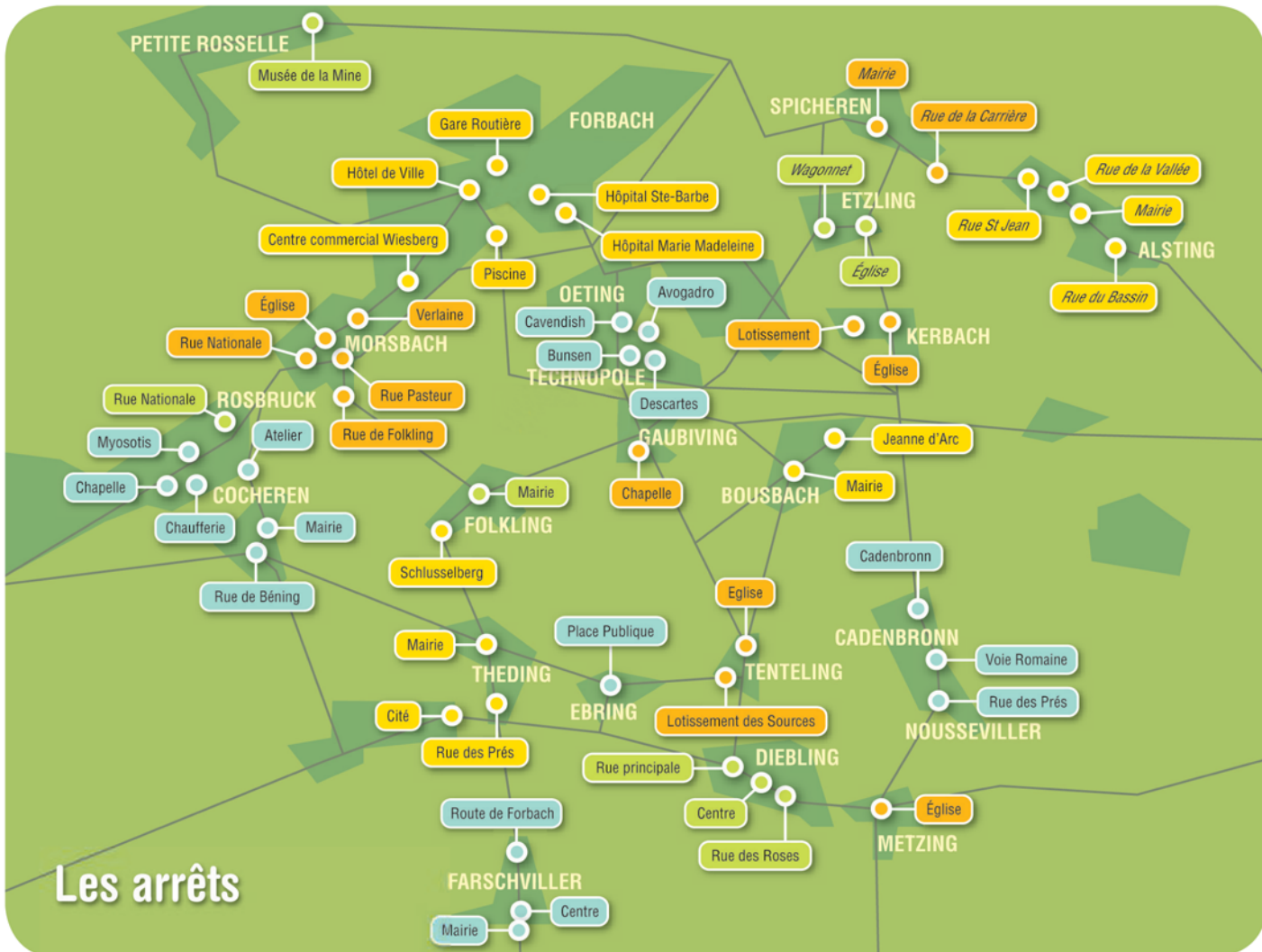
ATTENTION

À compter de septembre 2010, les arrêts situés sur les communes de Spicheren, Alsting et Etzling seront soumis à un régime spécial.

Ces communes passent en service uniquement TAD du lundi au samedi en période de vacances scolaires, et tous les samedis après-midi, quelle que soit la période.

En dehors de ces périodes, il faudra utiliser la ligne régulière 8 pour vous rendre dans ces communes.

Sur ces communes, l'usager ne peut circuler que sur un axe commune - Forbach, en aller-retour. Le déplacement entre ces 3 communes est en revanche autorisé pour le TAD.



IDAHO - www.agence-idoaho.com -09/11

+ DE FACILITÉ, + DE MOBILITÉ

TRANSPORT
À LA
DEMANDE



forbus
partout, pour vous